

Centre Communal
d'Action Sociale
NJ/VG

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2022

Nombre de membres élus : 13
En exercice : 13
Présents : 12
Pouvoirs : 0
Votants : 12

**L'an deux mille vingt deux
et le deux du mois de décembre
à dix heures trente**

Date de convocation : 21 novembre 2022

Le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie du Lavandou sous la présidence de Monsieur Gil BERNARDI, Maire du Lavandou et Président du CCAS.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : M. BERNARDI Gil, Mme JANET Nathalie, Mme CERVANTES Frédérique, Mme CHRISTIEN Nathalie, M. ROUX Cédric, M. COLLIN Gilles, Mme LOIRE Catherine, Mme ROIG Julie, Mme ALESSANDRONI Danièle, Mme CARLETTI Monique, Mme TRAINI Nicole, Mme VANDEVELDE Damienne.

ABSENTS EXCUSES : Mme DUMONT Rosalba.

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES
PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu les explications de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Vu le code de l'action sociale et notamment ses articles R-123-21 et R-123-22

Vu la délibération en date du 8 septembre 2020, par laquelle le conseil d'administration a délégué à son Président ou à sa Vice-Présidente et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L 2122.22 du code de l'action sociale,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU LAVANDOU
APRES EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité (12 voix pour)**

PREND ACTE des décisions suivantes :

Décision n°2022/07 du 02 septembre 2022 portant passation d'un contrat avec la société MONEVAR concernant la location d'un terminal de paiement par carte bancaire à usage des adhérents du FOUGAU.

Décision n°2022/08 du 26 OCTOBRE 2022 portant passation d'un contrat avec la société DUCS DE GASCOGNE concernant la fourniture de colis de Noel 2022 pour les Aînés du Lavandou et les résidents de la maison de retraite

**FAIT AU LAVANDOU, les JOUR, MOIS et AN que DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LA VICE PRESIDENTE
Nathalie JANET**

